

RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE

'LA FORCE DES FEMMES EST UNE CHANCE POUR LA PAIX'

Le processus de transition d'une situation de guerre vers une situation de paix est complexe et exige différentes interventions simultanées. La réorganisation des relations de pouvoir dans la société en constitue un élément fondamental. Assurer et stabiliser la paix exige plus que la sécurité militaire et l'organisation des élections. Il faut essayer d'atteindre le maximum d'égalité pour tous les membres de la population: droits égaux, chances égales, accès égal aux biens et aux services... . La réorganisation des relations de pouvoir entre hommes et femmes fait partie intégrante de ce processus.

L'adoption de la Résolution 1325 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le thème 'Femmes, guerre et paix' marque une étape dans l'Histoire. La Résolution reconnaît l'importance et le rôle des femmes, ainsi que leurs droits à une participation égale dans tous les processus de négociations de paix et de reconstruction post-conflits de l'Etat et de la société. Des preuves scientifiques confirment d'ailleurs qu'une paix durable doit être une paix à laquelle les femmes prennent part de façon égale. Notre message est donc de promouvoir la mise en œuvre de la Résolution 1325.

Le 20 octobre 2007, à la fin de la conférence 'La Force des Femmes est une Chance pour la Paix', où furent évoqués la perspective des droits humains, la prise de décision, le développement économique et le rôle de la société civile, des recommandations politiques ont été identifiées. Ces recommandations sont valables aussi bien pour la politique intérieure que pour la politique extérieure.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Elaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325

Nous demandons au gouvernement belge de libérer des moyens (argent et personnel) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 à différents niveaux : international, national et régional; et en particulier en ce qui concerne la politique des Affaires étrangères et de la Diplomatie, la politique de la Coopération et la politique de la Défense.

Nous demandons que notre gouvernement élabore en concertation avec les conseils des femmes et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes un plan d'action concret pour la mise en œuvre de sa politique dans ce domaine. La nouvelle loi fédérale du 12 janvier 2007 sur le mainstreaming du genre nous fournit le cadre approprié.

Ce plan d'action national devrait examiner pour chaque article de la Résolution 1325 quelles mesures pourraient être prises pour en assurer la mise en œuvre. Il devrait aussi identifier des priorités et un agenda commun. Tout en tenant compte que l'identification des stratégies et des programmes qui pourraient renforcer le rôle des femmes dans le processus de consolidation de la paix et de

la reconstruction de la société, constitue une priorité. Le plan devrait également prévoir un mécanisme de suivi, d'évaluation et de correction.

La Belgique n'est qu'un petit Etat. Néanmoins nous pouvons jouer un rôle pionnier au niveau international en mettant la mise en œuvre de la Résolution 1325 systématiquement sur l'agenda des forums internationaux: les NU, l'UE, l'OTAN, l'OSCE, le Conseil d'Europe, le conseil des ministres... .

Investir dans le mainstreaming du genre et dans le budgetting du genre

L'intégration d'une perspective de genre dans tous les processus et les stratégies concernant la prévention des conflits, les négociations de paix et la reconstruction post-conflit de l'Etat et de la société est important du point de vue des droits humains et des droits de la femme, mais est également important du point de vue de l'efficacité de la politique.

La construction de la paix exige une estimation proactive de l'impact de la politique sur la dynamique du conflit et du processus de paix. Le mainstreaming du genre ainsi que le budgetting du genre peuvent rendre la politique plus exacte. Donc, l'intégration structurelle et générale de la politique de genre est le moyen par excellence pour mieux estimer et réaliser les objectifs d'une politique, dans ce cas-ci la paix.

Nous recommandons donc au gouvernement belge d'investir à fond dans le mainstreaming du genre, dans toutes politiques concernant la prévention du conflit, les négociations de paix, les opérations de paix, l'aide humanitaire, la démobilisation, le désarmement et la réintégration des combattants, ainsi que dans tous les processus de reconstruction de l'Etat et de la société.

PRISE DE DECISION

Investir dans un large processus de consultations

La construction d'une paix durable exige que l'on écoute et tienne compte des intérêts de toutes les parties concernées (le pouvoir en place et ses opposants).

Nous demandons au gouvernement belge de toujours plaider pour la mise sur pied d'un large processus de consultations dans le cadre des négociations de paix et de reconstruction post-conflit, afin que les 'parties non combattantes' et les 'parties de l'opposition' soient également entendues, et ceci pour toutes les phases du processus.

Nous recommandons:

- d'adopter des mesures pour que les femmes soient impliquées de façon égale dans les consultations et pour garantir que les femmes rurales et les mouvements de femmes y soient aussi impliqués;
- de soutenir des programmes qui donnent aux femmes accès à l'information, à la communication et à l'échange mutuel ;

- et d'investir dans des stratégies et des structures qui offrent aux femmes la possibilité d'influencer l'agenda politique.

Encourager la participation des femmes à la prise de décision

La participation des femmes à la prise de décision n'est pas seulement une question de Droits de l'Homme, elle importe aussi pour le processus de paix et de développement.

Nous demandons au gouvernement belge de prendre des mesures et de soutenir des programmes, qui assurent qu'un nombre plus élevé de femmes, participent aux processus de paix et programmes de reconstruction. Cela leur permettra notamment :

- de soutenir le développement des institutions et stratégies 'nationales' pour l'égalité des droits et des chances pour femmes et hommes (gender machinery), y compris le soutien pour les organisations de femmes et le soutien pour la mise en œuvre d'un plan d'action 'national' « Résolution 1325 »;
- de soutenir des systèmes et des programmes qui assurent qu'au moins 30 à 35% (masse critique) de femmes participent à la prise de décision et au processus de reconstruction, notamment par une constitution et des lois, l'organisation d'élections, la formation du gouvernement et la formation du corps administratif dirigeant;
- de prendre des mesures qui assurent la participation des femmes aux opérations de paix des NU, comme civil ou comme militaire, tant à la base qu'au niveau le plus élevé de la prise de décision;
- de soutenir des programmes qui s'attaquent aux obstacles et aux stéréotypes (structurels, sociaux et culturels) empêchant la participation des femmes à la prise de décision;
- de soutenir les femmes qui s'engagent dans la vie politique (par exemple : organisation de formations des femmes, campagnes de sensibilisation afin qu'elles puissent se porter candidates aux élections et encouragements des femmes à s'inscrire pour aller voter);
- de soutenir des organisations de femmes et des organisations coupoles de femmes qui luttent pour les droits humains et pour la paix.

SOCIETE CIVILE

Investir dans la société civile et dans des partenariats avec la société civile

Le rôle de la société civile et des organisations de femmes est multiple. Il va plus loin que la représentation et la sensibilisation de sociétés ou groupes locaux. Souvent, la femme lutte pour les droits humains et/ou pour la paix. Elle offre aussi des services à la population, aux pauvres, aux femmes (y compris les femmes qui vivent à la campagne) et aux enfants. Elle couvre les besoins là où l'Etat est absent. C'est souvent la société civile qui gère la vie quotidienne des gens. Les associations locales des droits des femmes, offrent un large éventail de services: aide juridique et lutte pour les droits de la femme, soutien de la santé et de l'accueil des enfants, aide économique ou aide personnelle (alimentaire, médicale, juridique, ...), enseignement et formation ou d'autres programmes qui répondent aux besoins des femmes.

Elles ont fréquemment des contacts internationaux avec des groupes cibles. Elles ont ainsi par l'intermédiaire de ces réseaux internationaux, une bonne perception des causes des problèmes des gens, en dehors de leur l'intérêt politique personnel.

Nous demandons donc au gouvernement belge de plaider sans cesse pour le soutien des organisations, structures et stratégies féministes qui donnent aux femmes une voix dans la société, d'investir systématiquement dans l'élaboration et le fonctionnement des partenariats avec ces organisations de femmes, notamment en soutenant:

- les actions des organisations qui, au sein de la société, luttent pour les droits égaux, les libertés et les chances égales et qui combattent les discriminations et l'exclusion;
- le regroupement en réseaux transnationaux et en couple de organisations de femmes, qui luttent pour le respect des droits humains et la dignité, l'égalité, la justice et la paix.

LES DROITS HUMAINS

Investir dans les droits humains

La paix et la sécurité supposent plus que la sécurité militaire. La véritable sécurité implique la jouissance de tous les droits et libertés et un minimum de moyens. Aussi longtemps que ces conditions ne seront pas remplies, la paix ne sera que faible et fragile. Le respect des droits humains est un des piliers de la paix et du développement.

Nous demandons au gouvernement belge:

- de mettre en priorité sur l'agenda, la protection, la promotion et la défense des droits humains dans les négociations de paix et les plans de reconstruction ; de soutenir des programmes qui contribuent à une culture des droits humains et à l'application des droits humains et des droits de femmes;
- de soutenir des programmes ou des institutions qui œuvrent pour l'intégration des conventions internationales sur les droits humains –

notamment la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination de la femme – dans la reconstruction juridique de l'Etat, aussi bien dans la constitution des Etats, que dans les lois et le droit (droit civil, droit familial et droit pénal);

- de soutenir des programmes qui ont pour but de renforcer le système juridique et le 'rule of law', de mettre fin à l'impunité et de rendre la réconciliation possible.

Combattre les violences sexuelles et les violences sexospécifiques

Les conflits armés et les violences sexuelles et sexospécifiques sont liés; en plus, à la suite de violences permanentes, une culture de violence s'installe souvent dans la société. Ceci implique une menace grave pour la stabilité et la solidité du processus de paix.

Nous demandons au gouvernement belge:

- de prendre des mesures et de soutenir des programmes qui offrent une réponse adéquate aux problèmes des femmes qui sont souvent victimes de violences sexuelles et sexospécifiques, aussi bien en temps de guerre que dans la phase post-conflit;
- d'investir dans des programmes et des initiatives qui remplacent la culture de violence par une culture de paix et qui respecte les droits humains et les droits des femmes en particulier, comme l'éducation en droits humains, l'éducation à la paix et la formation à la citoyenneté.

RECONSTRUCTION ECONOMIQUE

L'enseignement et la reconstruction économique sont les fondements de la paix et du développement de la société. En même temps il faut mettre fin à des aberrations comme le trafic illégal de ressources naturelles et le trafic d'armes. Les guerres sont alimentées par le marché noir et les économies parallèles. En outre il faut investir dans les droits humains et dans la démocratisation de l'enseignement et de la société. Ceci exige une attention particulière pour le soutien et le renforcement ('empowerment') des femmes.

Investir dans un enseignement et une formation démocratique

Nous demandons au gouvernement belge:

- de soutenir des programmes d'éducation et de formation démocratique pour enfants et adultes et d'investir dans l'alphabétisation des femmes et des hommes;
- de soutenir des programmes qui rendent possible que les filles et les femmes – tant rurales que citadines – aient un accès égal à l'école et à la formation.

Investir dans une économie de paix

Nous demandons au gouvernement belge de plaider au niveau international pour appliquer des mesures qui attaquent l'économie de guerre – les marchés noirs, les économies parallèles, le trafic d'armes, les exploitations illégitimes et/ou illégales de ressources et richesses naturelles..., avec une attention particulière pour:

- des mesures qui limitent le trafic d'armes – aussi bien la production que le trafic et la distribution des armes légales et illégales – et qui soutiennent des programmes de désarmement;
- des mesures qui limitent l'exploitation et le trafic illégal ou illégitime des ressources et richesses naturelles et qui soutiennent des programmes d'accompagnement de renégociation des 'contrats d'exploitation' en faveur de la population.

Investir dans le renforcement des femmes

Nous demandons au gouvernement belge:

- de soutenir en priorité dans les économies agricoles des programmes pour la reconstruction de l'infrastructure agricole, ainsi que des programmes qui renforcent la capacité de production, de traitement, de stockage et de commerce des femmes paysannes;
- de prévoir un soutien spécifique pour les femmes qui travaillent dans l'agriculture et la pêche en leur fournissant accès à l'argent et aux matériaux ainsi qu'à des formations afin d'améliorer leur connaissance et leurs techniques d'agriculture;
- de prévoir un financement durable pour les projets et de soutenir des programmes qui donnent accès à des crédits à long terme ainsi qu'à des microcrédits afin que des entreprises locales et des petites entreprises de femmes puissent contribuer à la croissance économique.